

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2020

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 09 juin 2020 à 20 heures 30.

Présents :

Mmes Isabelle AUMAR, Karine BEBERT, Laure BRICHET VIVIAN, Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Mme, Bernadette GUEYRAUD, Mr Guillaume MORAND et Mme Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absent :

Secrétariat de séance :

La secrétaire de séance est désignée en la personne de Karine BEBERT.

1° DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE : le Conseil Municipal définit les diverses délégations qu'il consent au Maire. (voir délibération)

2° COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) : cette commission a pour objet de rendre chaque année un avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe également à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). Le conseil municipal doit proposer vingt-quatre noms de commissaires au Directeur Départemental des Finances Publiques qui retiendra six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Le conseil municipal a retenu les personnes suivantes :

- Jean-Philip FRAIX-BURNET, Isabelle AUMAR, Fabrice COTTET et Guillaume MORAND, en tant que membres du conseil municipal,
- Daniel ALLARD, Dominique BIZET, Michel CHAVANNE, Elsa GUEYRAUD, Philippe MORAND, Laurence LEON, Michel BERGER, Edith CAILLY, Pascale Ginette MORAND, Pierre LHEUREUX, Anne RENAUCERE, Romain SWIST, Jacques NOIRAY, Florence BLANCHIN, Sébastien HOAREAU, Dominique LOPEZ, Nicole YOCCOZ, Marie-France CAMPILLO et Christian CLERT.

3° COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES : cette commission est composée :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal,
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet,
- d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Cette commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Le conseil municipal désigne Monsieur Guillaume MORAND comme membre de cette commission de contrôle.

4° COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

- ✚ Président de droit : Cécile TRAHAND
- ✚ Représentant du président : Jean-Philip FRAIX-BURNET
- ✚ Membres titulaires :
Pascal CLERT
Christian DAVAT
Laure BRICHET VIVIANT
- Membres suppléants :
Fabrice COTTET
Didier CAMPILLO
Karine BEBERT

5° COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :

- ✚ Membre titulaire : Madame Cécile TRAHAND
- ✚ Membre suppléant : Madame Bernadette GUEYRAUD.

6° NOMINATION DES DELEGUES AU PNR :

- ✚ Délégué titulaire : Cécile TRAHAND
- ✚ Délégué suppléant : Didier CAMPILLO

7° MEMBRES CCAS :

- ✚ Président : Cécile TRAHAND
- ✚ Membres : Bernadette GUEYRAUD, Karine BEBERT, Isabelle AUMAR et Didier CAMPILLO.

8° DELEGUE CNAS : Monsieur Didier CAMPILLO

9° DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES :

- ✚ Travaux – Aménagement - Voirie : Jean-Philip FRAIX-BURNET, Laure BRICHET VIVIANT, Christian DAVAT et Pascal CLERT,
- ✚ Urbanisme : Jean-Philip FRAIX-BURNET, Isabelle AUMAR, Fabrice COTTET et Didier CAMPILLO
- ✚ Communication : Didier CAMPILLO, Bernadette GUEYRAUD, Karine BEBERT et Isabelle AUMAR.
- ✚ Affaires scolaires – Social – CCAS : Didier CAMPILLO, Karine BEBERT et Isabelle AUMAR,
- ✚ Finances : Cécile TRAHAND, Laure BRICHET VIVIANT, Jean-Philip FRAIX-BURNET et Didier CAMPILLO,
- ✚ Agriculture – Forêt – Tourisme : Cécile TRAHAND, Guillaume MORAND, Fabrice COTTET, Christian DAVAT et Pascal CLERT.

10° CONVENTION AVEC GRAND CHAMBERY POUR MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR A VEGETAUX :

Madame le Maire rappelle que dans l'objectif de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés, Grand Chambéry met à disposition des broyeurs à végétaux.

Le broyage des déchets végétaux permet de réduire la quantité de déchets verts déposée en déchetterie, de réduire les coûts de transport et de traitement de ces déchets en développant leur valorisation in situ par des techniques alternatives de jardinage (paillage, mulching, compostage). Le broyage permet également de limiter la pratique du brûlage à l'air libre, de diminuer les quantités de produits phytosanitaires employés par les particuliers et les quantités d'eau consommées pour le jardin.

Après une phase d'expérimentation, la mise à disposition de broyeurs végétaux au bénéfice des habitants, par l'intermédiaire des services municipaux, est désormais généralisée à l'ensemble des communes de l'agglomération.

Les communes peuvent ainsi bénéficier de broyeurs mutualisés sur la base d'un regroupement géographique défini par Grand Chambéry afin d'optimiser les demandes et l'utilisation de ces broyeurs. Il est proposé de renouveler la convention à titre gratuit entre la Communauté d'agglomération et les communes, en l'étendant à toutes les communes. En parallèle, les communes établissent un contrat de location avec chaque usager utilisateur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✚ approuve la convention entre Grand Chambéry et la commune d'Arith pour la mise à disposition de broyeurs à végétaux,
- ✚ **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir.

11° TRAVAUX :

- ✚ Projet accueil PMR Mairie : la commission travaux va étudier les Cahiers des Charges Techniques et Particulières afin d'être en mesure de lancer l'appel d'offres mi-juin pour un démarrage des travaux en septembre 2020.
Les bureaux de contrôle suivants ont été retenus :
 - Alpes Contrôles pour la mission CSPPS,
 - APAVE pour la mission de Contrôle Technique

12° SURFREQUENTATION TOURISTIQUE : Une importante fréquentation touristique a été constatée sur le massif et également sur le site du Mariet sur les trois premiers week-end post confinement. Ce pic de fréquentation a amplifié des conflits d'usages déjà existants notamment avec les agriculteurs exploitants et les propriétaires de chalet. A la suite de ces événements Grand Chambéry et le PNR du massif des Bauges ont été interpellés par un agriculteur de la commune sur ces différentes problématiques. Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion est organisée par Grand Chambéry le jeudi 11 juin sur ces thématiques et elle rappelle que la commune a engagé avec le PNR du massif des Bauges une étude sur le multi-usages du chemin du Mariet en concertation avec les différents acteurs et utilisateurs.

13° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Course d'orientation : la commune a été contactée par le Comité Départemental de Course d'Orientation de la Savoie qui souhaite programmer un summer camp sur les Bauges (Margériaz, Saint François de Sales, Arith et Les Déserts) sur les deux mois d'été. Les groupes limités à 10 personnes (en conformité avec les préconisations sanitaires) évolueraient sur les différents sites sur réservation des cartes.
Bien que le projet soit intéressant dans le cadre du développement touristique du massif le conseil municipal a rendu un avis défavorable quant à l'organisation de ce summer camp estimant que les problématiques actuelles de partage de l'espace n'étant pas réglées il n'était pas possible d'accueillir ce type de manifestation. La commune reste ouverte à une discussion avec les orienteurs pour valoriser cette activité sur le territoire de la commune.
- ✚ Fleurissement : les 4 bacs ciment ont été installés devant la mairie.
Fabrice COTTET et Bernadette GUEYRAUD, en charge du fleurissement, proposent l'aménagement de la Place Saint Laurent. Pour cet automne, les travaux consisteraient en l'enlèvement des thuyas existants et la plantation de nouveaux arbres et de rosiers contre la façade de l'église. Pour Noël, ils proposent de mettre des sapins et de confectionner des boîtes aux lettres du Père Noël.
- ✚ Affaires scolaires : depuis début juin, il peut toujours être accueilli 7 enfants par classe qui continuent d'apporter leur repas froid pour le midi.
Depuis cette année, les élus du RPI Arith – Saint François de Sales – Le Noyer demandent aux enseignantes que la subvention qui leur est allouée soit fléchée sur les abonnements, les adhésions, la natation, le salon du livre ainsi que sur les spectacles Malraux. Cette année, il y a eu moins de dépenses, plusieurs sorties ayant été annulées du fait de la crise sanitaire, mais il y a eu également moins de recettes (l'APE n'ayant pas fait de manifestation). La directrice demande à affecter la somme de 714 € (sur les 3 080 € de subvention) au projet de classe découverte. Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable.
Rentrée 2020/2021 : 10 GS devraient faire leur rentrée sur le RPI, il faudra envisager un poste d'ATSM ou équivalent pour la rentrée de septembre 2020.
- ✚ Bibliothèque : la réouverture serait envisagée pour juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,
Cécile TRAHAND

